



Wallonie Conditions particulières / non-résidentiel / Annexe I

Ces conditions sont applicables aux nouveaux contrats établis en mars 2020 dont la fourniture débute au plus tard le 30/6/2020 et aux contrats renouvelés en mai 2020.

Les prix et conditions s'entendent hors TVA et font partie intégrante des conditions générales de vente d'Energie 2030 Agence, disponibles sur www.energie2030.be.

Suite au nombre important de clients « mauvais payeurs », ENERGIE 2030 se voit malheureusement dans l'obligation de demander une caution de 5.000,-€ pour les clients professionnels.

La caution vous permet de bénéficier tous les ans de la réduction sur la redevance fixe fournisseur annuelle. Merci de contacter sales@energie2030.be.

Calcul du prix final [A] + [B] + [C] + [D]

[A] Prix fixe de l'électricité fournie par Energie 2030

c€/kWh hTVA	Clean Power Europe
Type de compteur	1 an
Mono-horaire	6,4161
Bi-horaire jour	7,6993
nuit	5,4537
Exclusif nuit	5,4537
Redevance fixe annuelle	0,- €



Clean Power Europe: Electricité 100% verte produite en Belgique. Garantie par des Labels de Garantie d'Origine.

[B] Transport et distribution (1)

[C] Taxes et cotisations (2)

c€/kWh hTVA	Tarifs pour la distribution				Tarifs pour le	Location du	Cotisation	Cotisation	Redevance
	Mono-	Bi - horaire	Bi - horaire	Exclusif nuit	transport	compteur	fédérale	sur l'énergie	raccordement
Gestionnaire du réseau	horaire	jour	nuit	LXCIUSII IIUIL		(€/an)	(3)		(4)
AIEG	5,84	6,15	4,68	4,08	3,44	21,84	0,3181	0,1926	0,075
AIESH	9,61	9,89	6,39	5,47	3,44	14,94	0,3181	0,1926	0,075
Tecteo - Resa	7,57	8,52	4,36	3,70	3,44	22,41	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Namur)	9,10	9,66	5,53	4,50	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Hainaut)	8,83	9,31	5,85	4,97	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Verviers) (W)	10,77	11,40	6,89	5,73	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Est)	10,62	11,34	6,42	5,16	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Luxembourg)	9,29	9,90	5,55	4,43	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075
Régie de Wavre	9,42	9,95	7,85	7,85	3,44	17,48	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Brabant wallon)	7,83	8,34	4,67	3,77	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075
ORES (Mouscron)	7,93	8,43	4,85	3,92	3,44	13,18	0,3181	0,1926	0,075

[D] Certificats verts

La valeur et le pourcentage sont adaptés annuellement suivant la législation en vigueur.

La Région Wallonne a défini des quotas : 37,28% de CV en 2019, 38,38% de CV en 2020 et 38,85% de CV en 2021.

En 2020 cela correspond à 0,03838 €/kWh HTVA

- (1) Les tarifs sont approuvés et publiés par la CREG et versés au gestionnaire de réseau. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (2) Les taxes sont définies par les autorités compétentes et leur sont versées. Les éventuelles modifications vous seront seulement refacturées au prix coûtant.
- (3) La cotisation fédérale se compose des éléments suivants: le fonctionnement de la CREG, les coûts du service de médiation, le fonds de dénucléarisation, le fonds social, les clients protégés et les primes chauffages. A partir du 1er avril 2014, elle n'est plus soumise à la TVA.
- (4) La redevance de raccordement n'est pas soumise à la TVA. Elle n'est pas applicable sur les premiers 100kWh. La redevance est majorée d'un montant forfaitaire de 0,075€.

Pour de plus amples informations concernant votre contrat de fourniture d'électricité www.energie2030.be Pour de plus amples informations concernant votre adhésion à la coopérative www.cleanpowereurope.eu